

Bulletin Confédéral

C. G. T.

F. S. M.

des Femmes

Mensuel-Avril 1949

213, rue Lafayette - PARIS-X°

N° 7

PREMIER MAI D'UNION

DANS un vibrant appel adressé à tous les travailleurs et à toutes les travailleuses, la C.G.T. a donné à la journée du Premier Mai 1949, une figure tout à fait significative.

Que vous soyez catholiques, communistes, socialistes, syndiqués et non syndiqués, vous êtes également touchés par l'exploitation patronale et gouvernementale, vous subissez tous et toutes les conséquences de la crise, la guerre menace l'ensemble des foyers français, nos enfants, nos vieux parents. Unissez-vous dans l'action, manifestez ensemble pour faire aboutir vos revendications et porter un coup terrible aux fauteurs de guerre.

Cet appel sera compris par toutes les femmes. Après les magnifiques démonstrations des journées des 6 et 8 mars, la signature des cahiers de la Paix dans lesquels les femmes ont exprimé avec tant de franchise leurs soucis, leurs inquiétudes et aussi leur volonté farouche de tout faire pour empêcher la guerre, jamais période n'a été plus propice pour entraîner dans la lutte commune des milliers de femmes.

Il convient d'observer que la préparation du 1^{er} Mai passe au travers des assises du CONGRES MONDIAL DES PARTISANS DE LA PAIX et de la manifestation de BUF-FALO.

Multiplions nos efforts pour réaliser l'union dans les entreprises, recherchons tous les moyens pour établir des contacts avec les femmes, nos sœurs ; échangeons avec elles nos points de vue sur des préoccupations communes, partout où les commissions et les sections féminines ont fait ce travail, elles ont obtenu de bons résultats.

Adaptons les revendications générales de la C.G.T.

à chacune des professions et à chacune des catégories d'ouvrières ; évitons de généraliser, il nous faut éclairer davantage les femmes sur les faits réels de la vie, du travail, de leur foyer, pour les convaincre et les soustraire au poison de la radio et de la presse. Ne répétons pas mécaniquement sans donner d'explications, que lutter pour les revendications c'est lutter

contre la guerre, car les femmes ne voient pas toujours la liaison qui existe entre le chômage, la mévente et le Plan Marshall qui ruine nos industries et place notre pays sous la dépendance de l'Amérique. N'affirmons pas, démontrons toujours en partant de la réalité. L'exemple du Comité d'Entreprise du Printemps qui vient d'entreprendre une action pour dénoncer l'achat de quantité de produits américains est un exemple

à reprendre dans les ateliers où l'on licencie des quantités de jeunes filles. Apportons des chiffres pour démontrer la répercussion des lourds impôts sur le coût de la vie (sur un kg de sucre, il faut payer 16 fr. 50 d'impôt pour la guerre, sur 1 kg de café

53 fr. 30, sur 1 kg de viande 84 fr.) et mettons en parallèle les lourdes dépenses des budgets de guerre et des budgets de la police.

Si nous faisons ce travail, nous nous lierons avec des milliers de femmes qui ont les mêmes tourments et les mêmes soucis. Faisons en

sorte que la vérité transpire jusque dans les plus petits ateliers et scellons sur la base de nos revendications une union solide. Aujourd'hui, nous luttons pour nos moyens d'existence, mais demain, c'est notre vie et la vie de nos enfants qui seront en danger, nous n'avons pas une minute à perdre ; faisons de ce 1^{er} Mai, un 1^{er} Mai d'Action et d'Union dans la lutte.



SOMMAIRE

Premier Mai d'Union	1
Lutte pour les Conventions Collectives	2
Marseille dresse son Plan de Travail.....	3
Congrès Mondial des Partisans de la Paix....	4 et 5
La Lutte des Femmes	6 et 7
L'Egalité de l'Homme et de la Femme devant l'O. N. U.	7
Que faire en cas de Chômage total ?.....	8

Entrainons les Femmes

dans la lutte pour les Conventions Collectives

Quatre Fédérations sont actuellement en pleine discussion pour les Conventions Collectives : Métaux, Bâtiment, Textile, Produits Chimiques.

Les pires difficultés se font jour. Du côté patronal tout est mis en œuvre pour faire traîner les choses en longueur. Il est évident que ces messieurs n'ont aucun désir de conclure. Au contraire.

Leur objectif : canaliser l'action des travailleurs en fixant leur attention sur la seule conclusion d'une Convention Nationale, pensant ainsi empêcher leur mobilisation dans les entreprises.

Il en est des Conventions Collectives comme du reste. Elles ne se signeront que dans la mesure où les travailleurs engageront résolument l'action partout où ils se trouvent : usines, chantiers, bureaux, en partant de l'idée que les discussions sur le plan national risquant de ne jamais aboutir, il faut essayer à la base d'entraîner les patrons à accepter de discuter pour des conventions régionales, locales ou d'entreprise.

Il s'agit donc de mobiliser les travailleurs sur cette revendication si importante. Mais pour les mobiliser faut-il encore qu'ils connaissent bien en quoi consiste la convention collective, ce qu'elle contient, ce qu'ils doivent en attendre. En un mot, il faut la populariser.

Dans trois des quatre Fédérations indiquées plus haut, se trouvent des centaines de milliers de femmes : métaux, textile, produits chimiques.

Cet aspect doit retenir tout particulièrement l'attention de tous les militants de la C.G.T. et l'objectif doit être :

« entraîner TOUTES les femmes dans la lutte pour arracher les conventions collectives, pour imposer leur conclusion au patronat ».

Entrainer les femmes cela veut dire leur faire connaître au cours des réunions organisées à cet effet, les dispositions particulières incluses dans les projets de conventions collectives les concernant en propre, en plus des clauses générales qui doivent leur être sensibles et portant sur les salaires, la suppression des zones, les congés payés et exceptionnels motivés par la maladie d'un enfant, la naissance d'un enfant, etc...

Dispositions particulières aux femmes et aux jeunes.

1. — Au même titre que les jeunes gens et les hommes, les jeunes filles et les femmes auront accès aux cours d'apprentissage, de rééducation professionnelle et de perfectionnement.

2. — Il est interdit de licencier des femmes en état de grossesse constatée sur certificat médical.

3. — Les femmes enceintes auront droit à un congé de deux mois avant et de deux mois après l'accouchement, payés au salaire effectif.

4. — En cas de changement d'emploi demandé par certificat médical, du fait d'un état de grossesse constatée, l'intéressée conserve dans son nouveau poste le salaire et les avantages afférents au poste qu'elle occupait avant sa mutation.

5. — Les femmes enceintes, à partir du cinquième mois de leur grossesse et les mères transportant des enfants en bas âge, devront être autorisées à sortir quinze minutes avant le reste du personnel, sans perte de salaire.

6. — Les femmes seront payées au taux de leur salaire effectif pendant le temps passé aux consultations prénatales.

7. — Les femmes allaitant leur enfant, auront droit de s'absenter deux heures par jour. Ces heures leur seront payées au salaire effectif.

8. — Sous réserve des dispositions sur le licenciement collectif, la mère pourra obtenir un congé sans solde d'un an après l'accouchement pour allaiter et soigner son enfant.

A l'issue de ce congé, elle sera assurée de retrouver son emploi dans les conditions antérieures ou, à défaut, un emploi équivalent.

Elle bénéficiera, en outre, pendant les six mois suivants, d'une priorité de réembauchage.

Avec les croyants qui célèbrent chaque année la Fête de Jeanne d'Arc, le peuple de France tout entier honore en elle la grande héroïne nationale de la libération de notre sol.

Tous ensemble, nous irons, le 8 MAI prochain, fleurir les statues et les monuments élevés à la mémoire de JEANNE D'ARC.

9. — Les employeurs occupant du personnel féminin, mettront à la disposition des mères allaitant leur enfant, un local où elles pourront allaiter leur enfant pendant les périodes de repos prévues.

Si le nombre d'enfants devant en bénéficier le justifie, des crèches ou garderies seront assurées soit dans le cadre de l'entreprise, soit par des ententes interentreprises, soit par la participation à des organismes officiellement contrôlés.

10. — Une indemnité mensuelle de crèche ou de garderie sera accordée aux travailleuses lorsque les entreprises ne pourront mettre à leur disposition les installations convenables.

11. — Dans tous les ateliers où travaillent des femmes, des sièges à dossier seront mis à leur disposition.

12. — Le congé légal supplémentaire aux mères de famille s'ajoutera au congé auquel elles ont droit en vertu des dispositions de la présente convention, quelle qu'en soit la durée, pour les enfants vivant au foyer ou non.

**

Comme on peut le voir, il y a là matière à faire une large popularisation des textes des conventions auprès des femmes.

Pourtant les revendications propres aux femmes ne sont pas limitées à l'énumération qui en est faite ci-dessus, et dans les conventions locales et d'entreprises, doivent être incorporées toutes les revendications fixées par les femmes elles-mêmes dans leurs cahiers de revendications.

Au cours de réunions organisées pour les femmes par les sections de femmes et sections syndicales, les intéressées elles-mêmes devront ainsi compléter les conventions locales par tout ce qu'elles considèrent nécessaire à l'amélioration de leurs conditions de travail et d'existence.

La mobilisation ainsi effectuée de toutes ces travailleuses représentera une force considérable pour faire avancer les Conventions Collectives.

Brava, RENAULT

Dans la bataille pour les Conventions Collectives, après appel de la section de femmes du département 38, chez Renault, un vote à bulletin secret a donné 92 % des voix pour un débrayage.

Marseille dresse son plan de travail

La Commission Féminine de l'U. D. s'est réunie le 18 mars. Deux questions étaient à l'ordre du jour :

- 1° Résultats de la Journée Revendicative du 8 mars ;
- 2° Préparation des Conférences de Femmes par industrie.

1. — Les camarades constatent que les cahiers de revendications n'ont pas été déposés partout. Le résultat de la discussion montre que :

- Trop de responsables ont le mépris de la petite revendication.
- On ne fait pas assez du cahier de revendications un travail de masse.
- On bavarde trop, on réalise peu.

Comme il ne s'agit pas de se lamenter, voici les décisions qui ont été prises : nous allons démarrer dans les P.T.T. Dans les multiples services féminins, et autres bien entendu, nous avons mis en circulation un

nous démarrerons mieux ailleurs, sans schématiser, bien entendu.

2. — La première Conférence prévue est celle des Produits Chimiques le 9 avril. Profitant de la préparation de leur Congrès Départemental,

Voici comment sont préparés nos conférences

Pourquoi ces conférences ?

- Pour populariser toutes les revendications sur la base des bureaux, des catégories.
- Déceler de nouveaux cadres et les entraîner à militer dans le mouvement syndical.
- Toucher les travailleuses là où elles sont, dans les usines, et former les sections de femmes.

Comment préparons-nous ces conférences ?

- Par des réunions dans ou devant

70 réunions ont déjà été faites, d'autres sont prévues pour cette semaine. Les secrétaires de syndicats, ainsi que les membres de la commission féminine sont invités à cette conférence.

Election des déléguées.

Dans les entreprises, au cours des réunions, les meilleures, syndiquées ou inorganisées seront élues ; elles devront faire ensuite le compte rendu dans l'entreprise. La conférence restera ouverte à toutes les ouvrières, à toutes les employées de l'entreprise.

Perspectives.

- Après avoir décelé les nouveaux cadres, leur faire suivre les écoles syndicales du soir par correspondance ou l'école départementale permanente.
- Organiser pour elles des conférences éducatives sur les problèmes actuels.
- Leur donner des responsabilités correspondant à leurs possibilités.
- Constituer dans les entreprises des sections de femmes afin que les femmes contribuent à en faire le « bastion démocratique » dont parlait Benoît FRACHON au dernier C.C.N.
- Constituer par syndicat de bonnes commissions féminines.

Nous organisons en outre une réunion le 8 avril, pour préparer le Premier Mai, afin d'amener un nombre plus grand de femmes à la manifestation et d'organiser un bon collectage.

Line CECCALDI,
Secrétaire de l'U.D.
des Bouches-du-Rhône.

De bons exemples

Des départements nous signalent qu'ils envisagent d'organiser prochainement une conférence départementale des femmes.

Celle de l'AUBE doit se tenir en Avril, celles du PUY-DE-DOME et de l'HERAULT sont envisagées pour Mai. Et les autres ?

cahier ordinaire, sur lequel les syndiquées et les non syndiquées portent ce qui les gêne au cours des huit heures de travail.

Exemple : Aux Chèques Postaux, où il y a des chaises montantes, les camarades demandent que le pas de vis soit graissé afin de ne plus entendre toute la journée un grincement sinistre.

Voilà comment faire du cahier de revendications un travail de masse qui intéresse l'ensemble du personnel. Au cours d'une réunion qui doit avoir lieu le 14 avril, une délégation sera élue et ira voir les différents chefs de services.

Comme les revendications sont connues, la popularisation sera assurée, la bataille sera plus facile, et surtout nos camarades lutteront pour ce qu'ils désirent eux-mêmes.

Une fois cette expérience faite,

les entreprises ; partout où nous ne pourrons pas entrer, nous devrons aider nos camarades délégués à faire ce travail.

- En expliquant aux camarades hommes et femmes l'importance de ces conférences et en leur exposant par tracts les points qui seront discutés, afin que chacun puisse déjà y réfléchir et donner l'avis des ouvrières travaillant dans l'entreprise.

Pensons à la Fête des Mères

Pour préparer la FETE DES MERES, commencer à rechercher avec les intéressées les revendications qui seront déposées à cette occasion auprès du patron et des pouvoirs publics.

CONGRÈS MONDIAL DES

Le Bureau National des Femmes de la C.G.T., pour donner à la préparation du CONGRES MONDIAL DES PARTISANS DE LA PAIX toute l'ampleur qu'il mérite, pense qu'il serait souhaitable que toutes nos responsables syndicales adressent une lettre à toutes les femmes qui ont donné leur signature pour les Cahiers de la Paix, à l'occasion de la journée du 8 mars, ou tout au moins fassent afficher cette lettre dans leur entreprise ; pour faciliter la tâche de nos camarades, nous leur proposons le texte suivant :

Chères Camarades,

A l'occasion de la Journée Internationale des Femmes, le 8 mars, vous avez signé le Cahier de la Paix de l'entreprise vous engageant ainsi à prendre votre part à l'action que les femmes ont décidé de mener pour empêcher une nouvelle guerre.

Depuis le 8 mars, un nouveau facteur est intervenu, précisant le danger de guerre : la signature du pacte atlantique. C'est un plan de guerre visant à l'encerclement de l'Union Soviétique et au réarmement de l'Allemagne Occidentale.

Nous avons gardé présent à notre mémoire le souvenir de cauchemar de la précédente guerre ; l'invasion, l'occupation, les bombardements, les ruines, les charniers et les fours crématoires des camps de concentration, les nuits d'alerte passées dans les caves avec nos petits, et nos maris, nos frères massacrés, déportés ou prisonniers. Nous savons que la prochaine guerre, avec l'utilisation de la bombe atomique, dépasserait en horreur, et de beaucoup, la précédente.

Nous ne voulons pas mettre au monde des enfants pour les faire massacrer.

C'est pourquoi nous sommes convaincues que vous voudrez participer activement à la préparation du CONGRES MONDIAL DES PARTISANS DE LA PAIX, en signant les listes d'adhésion au Congrès, ainsi que la lettre adressée au Président Truman par les Combattants de la Paix et de la Liberté.

Nous vous adressons...

Vous pouvez naturellement inclure à ce texte des exemples locaux de la préparation à la guerre, fabrication d'armements ou de matériel pour l'armée, accélération des commandes militaires, et aussi les effets du Plan Marshall, avec le chômage grandissant, les licenciements, etc...

Le succès remporté dans les entreprises pour la particulier l'accueil qui a été fait aux Cahiers de la Paix ; celles qui les ont signés ont fait reculer la guerre. Cette volonté, nous devons l'exprimer sous des formes diverses, faute de quoi, nous ne pourrions pas, femmes qui ont signé les cahiers, passons-leur nos vœux et nos souhaits à l'occasion de ces événements.

La préparation dans les entreprises du CONGRES MONDIAL DES PARTISANS DE LA PAIX à tenir à Paris du 20 au 24 avril, nous donne une magnifique occasion de nous unir toutes les femmes pour la Paix.

Cette lettre peut être utilisée pour annoncer la tenue d'une réunion ou une prise de parole ; elle peut être accompagnée des informations concernant les dispositions prises pour la préparation du Congrès.

Ce sera le Congrès de tous les travailleurs de France.

Si le travail de préparation n'est pas encore très avancé, songeons qu'il n'est que temps de se mobiliser, il ne reste plus que quelques jours ; voyons si tout a été prévu, si le maximum a été fait. Nous ne devons pas oublier que l'honneur que nous ont fait les organisateurs en choisissant notre pays pour tenir ces assises historiques, nous crée de grandes obligations.

Avons-nous tout mis en œuvre pour sa réussite ?

Ce Congrès ne doit pas être seulement la réunion de personnalités de chaque pays, il doit enregistrer l'adhésion de toute la population, de tous les travailleurs.

Voilà l'occasion de tenir, dans chaque entreprise une réunion, d'organiser une prise de parole, d'éditer un tract, un journal ou une affiche en expliquant la situation, les dangers de guerre grandissant, et les moyens de sauver la paix. Faisons un appel pour que les travailleurs donnent leur adhésion et signent le dépliant imprimé portant l'appel pour le Congrès ; ces adhésions doivent être adressées au Comité d'Organisation du Congrès, 2, rue de l'Elysée à Paris.

Déjà, nos camarades nous annoncent que les femmes de chez Renault, avant même l'ensemble de l'usine,

les employées des Trois-Quartiers, les midinettes de chez Schiaparelli, ont fait parvenir leur adhésion.

En avant les initiatives.

Dans cette lutte pour la Paix, nos camarades rivalisent d'initiatives : Sans parler des magnifiques et multiples cahiers de la Paix qui nous sont parvenus, on nous signale :

La section de femmes des Gens de Maison de la région parisienne a fait signer par toutes les travailleuses une Lettre Ouverte à COSTE-FLORET réclamant la fin de la guerre au Viet-Nam et l'utilisation des crédits militaires pour la satisfaction des revendications de la population.

2.500 ouvriers et ouvrières de chez **Dunlop** ont fait un débrayage d'un quart d'heure pour la Paix, le 8 mars.

Dans le Vaucluse, les femmes avaient placé des corbeilles dans tous les quartiers de la ville d'Avignon, où les habitants déposaient des cartes pour la paix.

Dans les Alpes-Maritimes et dans **l'Hérault**, à une réunion des responsables femmes des entreprises, une résolution a été votée et remise à tous les élus du département demandant qu'ils se refusent à ratifier le Pacte Atlantique qui n'a pas l'approbation de la population, parce qu'il engage la France dans la préparation à la guerre contre l'U.R.S.S.. Dans de nombreuses entreprises, les travailleuses font maintenant circuler la lettre à Truman, ainsi à Vallauris, Golfe Juan, Antibes, à Flayosc dans le Var.

Dans le Var également, en plus de la lettre à Truman, circulent des listes d'adhésion au CONGRES MONDIAL DE LA PAIX, comme à la TUI-

PARTISANS DE LA PAIX

Journée Internationale des Femmes du 8 mars, et en
Paix, nous montre à quel point les travailleuses sont sen-
s ont témoigné par là leur volonté de se mobiliser pour
permettre de se manifester à nouveau, et constamment
nous les décevrons. Restons en liaison avec toutes les
journaux, nos tracts, discutons avec elles des derniers

CONGRÈS MONDIAL DES PARTISANS DE LA PAIX qui va se
cette occasion de poursuivre notre rassemblement des

à PARIS, à BRUXELLES, à LONDRES, à BARRIE DE SIX-FOURS, et à BAR-
JOLS dans les Cuirs et Peaux.

Là où on travaille pour l'armée...

Dans les usines où l'on fabrique
des armements, en particulier là où
la production vient d'être reconver-
tie, les travailleurs signent des pro-
testations, c'est ainsi que des listes
de pétitions circulent actuellement
chez Rhodia Ceta à Lyon, où le fil
de nylon va être maintenant utilisé
pour la fabrication de soie à para-
chutes.

On élit des déléguées...

Dans les entreprises qui ont été
choisies pour envoyer un délégué au
Congrès, on procède à son élection.
L'usine Renault vient de désigner
comme déléguée notre camarade
Louise Renaud, responsable de la
section des femmes au département
38. Dans toute l'usine, s'organise la
popularisation de la déléguée. Une
autre sera désignée également par
la Haute-Couture parisienne. Après
l'élection de la déléguée par la mai-
son qui aura été choisie, la déléguée
sera ratifiée par l'ensemble des mai-
sons de la Haute-Couture.

20 au 24 avril, Journées Natio- nales.

Pendant toute la durée du Congrès,
la France entière doit prendre
une parure de fête : dans toutes les
villes, tous les villages, les maisons,
les édifices publics, les mairies
en particulier, doivent être pavoisées,
les murs, les routes doivent se re-
couvrir d'inscriptions, de mots d'or-
dre, de protestations contre la signa-
ture du pacte Atlantique d'agression,
le réarmement de l'Allemagne, etc...

et aussi de souhaits de bienvenue aux
délégués étrangers.

23 avril, Journée du Souvenir.

Ces journées seront consacrées
dans toute la France, à honorer la
mémoire de ceux qui sont tombés
dans les deux guerres 14-19 et 39-45,
en particulier de tous les héros de la
Résistance. Organisons des cortèges,
des défilés, des cérémonies pour aller
fleurir les tombes de tous nos morts.

Buffalo, Dimanche 24 avril.

La clôture du Congrès aura lieu
le 24 avril à BUFFALO ; à cette oc-
casion, de toute la région parisienne,
mais aussi de toute la province, af-
flueront de grands cortèges pour ve-
nir saluer les délégués de tous les
pays. Chaque département s'organise,
choisit ses moyens de transport, col-
lecte de l'argent pour payer les voya-
ges ; dans ces immenses caravanes
de la Paix, nos femmes doivent avoir
une grande participation ; les départe-
ments qui ont fait un gros travail
pour le 8 mars doivent continuer ;
ce serait une excellente initiative de
ramasser de l'argent et d'offrir le
voyage à celles qui ont le mieux réa-
lisé dans la campagne pour la paix ;
les jeunes filles ne doivent pas être
oubliées, d'autant qu'elles pourront
ainsi participer aux Journées de
Printemps de la région parisienne.

Accueil aux caravanes.

Sur tout le parcours des caravanes,
l'accueil doit être chaleureux : ten-



Au travail, chères camarades, pour que ce magnifique Congrès soit
le signal de la victoire des forces de paix sur les fauteurs de guer-
re. Femmes et travailleuses, nous avons le devoir de nous montrer
les plus ardentes et les plus enthousiastes dans cette lutte.

dre à travers les routes de grandes
banderolles de bienvenue, dresser
des mâts pavoisés, des arcs de feuil-
lages et de fleurs, et la colombe de
Picasso, emblème du Congrès ne sera
pas oubliée. Des fêtes, des manifesta-
tions seront organisées à leur passa-
ge. Quant à la Région Parisienne, elle
se prépare à l'accueil de ses hôtes
étrangers ; déjà des délégations sont
prévues pour aller aux gares et aux
aérodromes ; on organise l'héberge-
ment.

Réunions en province.

À la suite du Congrès Mondial, les
délégués étrangers assureront des
réunions dans tous les départements.
Prenez tout de suite contact avec
toutes les organisations démocrati-
ques pour apporter votre aide à leur
préparation et préparer dès à pré-
sent une réception des femmes pour
les délégués.

Ramassons beaucoup d'argent.

Les frais d'un tel Congrès sont
énormes ; c'est pourquoi il faut que
dans les entreprises, les travailleu-
se, comme tous leurs camarades, fas-
sent un gros effort pour collecter
beaucoup d'argent ; du matériel a
été envoyé aux U.D. : carnets de
souscription, carte de la colombe,
etc... ; contribuez à le placer en
montrant qu'il est important que
chacun aide ainsi à la réussite du
Congrès.

Toutes les travailleuses écriront.

Nous vous proposons l'idée suivante :
envoyer, durant les journées du
Congrès, des messages, des télégram-
mes, des cartes, etc... adressés de
toutes les entreprises aux délégués
qui siégeront à la salle Pleyel. Ils
sentiront mieux, ainsi, que tout notre
peuple est avec eux et prend sa part
dans la lutte pour la Paix.

Exposition.

Nous vous rappelons qu'une gran-
de exposition pour la Paix est orga-
nisée à l'occasion du Congrès ; en
particulier, tous les cahiers de la
Paix y seront présentés ; c'est pour-
quoi nous demandons à celles qui ne
l'ont pas encore fait de nous expé-
dier de toute urgence les cahiers
qu'elles possèdent encore.

L'exemple du Puy-de-Dôme

Grâce au travail de nos sections féminines, des cahiers de revendications ont été établis dans toutes les entreprises ; les travailleuses réunies en assemblées générales ont discuté très sérieusement les questions qui les intéressent plus particulièrement.

Puis des délégations de femmes les ont remises aux directions intéressées et aux pouvoirs publics.

A l'Amiante.

Usine occupant 150 ouvrières, les travailleuses demandent :

- l'installation de vestiaires, de lavabos.
- des espadrilles et des blouses gratuites.

- la ventilation de certains ateliers, etc...

Chez Michelin.

Trust du caoutchouc, où nos camarades femmes travaillent à des cadences accélérées, où un réseau de mouchards à la solde de la direction guette les camarades responsables syndicales et essaient de faire pression sur les travailleuses, de désorganiser l'action syndicale, la section de femmes demande :

Pour la filature : atelier presque exclusivement composé de jeunes filles ou de très jeunes femmes, le lait gratuit pour le goûter, revendication qu'elles avaient obtenue en 1936, et qui avait été supprimée pendant la guerre.

- des douches dans tous les services, et le droit de prendre celles-ci pendant les heures de travail.

- Pour les enfants des ouvriers, un colis de friandises distribué à Noël en même temps qu'à lieu la distribution des jouets.

- Pour les femmes qui allaitent : 3/4 d'heure pour allaiter.

- A la chambre d'allaitement : admission des enfants non allaités au sein, etc.

Elles réclament aussi que soit respecté le décret Croizat sur l'égalité des salaires que la direction essaie de supprimer.

- Le respect de l'accord intervenu entre le syndicat et la direction sur le maintien du salaire intégral des femmes enceintes déplacées de leur poste.

Chez Bergougnan.

où les ouvrières travaillent dans des conditions d'hygiène et de sécurité déplorable, où règne un patron de combat, célèbre d'ailleurs par les événements de juin 1948, où il n'hésita pas à employer la force policière contre ses ouvriers, les femmes demandent :

- l'installation de chassiss ouvrant.

- le bac de rafraîchissement pour les boissons dans les ateliers, etc...

La sections féminine des **Cafés, Hôtels, Restaurants**, en plus de nombreuses revendications professionnelles demande :

- le développement du tourisme populaire, pour procurer aux travailleurs des

congés payés à des prix abordables. Ceci est très important pour notre région, essentiellement climatique et touristique.

- la réduction de 50 % des billets collectifs pour les jeunes ou adultes en sorties touristiques.

Aux Ateliers Mécaniques du Centre.

Les travailleuses demandent et obtiennent :

- une indemnité de transport.

- l'attribution de tabliers pour les travaux salissants.

- des tabourets supplémentaires.

- une indemnité de 5 % pour les cu-

vières qui ne sont pas au rendement.

Les Directions d'entreprise ne se trompent pas sur le sérieux du travail accompli par nos sections féminines. C'est ainsi qu'à la CABLERIE DE RIOM, le Directeur refusa de recevoir la délégation des femmes venues lui apporter et discuter avec lui, le cahier de revendications. Aussitôt, les ouvrières et ouvriers alertés par nos camarades de la section des femmes, débrièrent immédiatement et les travailleuses sont reçues. Ceci montre la combativité existant dans cette usine. Elle doit être un exemple pour faire aboutir les revendications dans d'autres entreprises.

Solange CHALUS,

Secrétaire de la Commission Féminine de l'U. D. des Syndicats du Puy-de-Dôme.

Chez les Femmes des Services Hospitaliers

Dans les hôpitaux, où le personnel féminin figure dans la proportion de 70 %, nos camarades femmes ont, lors du dernier mouvement gréviste, fait preuve d'une magnifique combativité, à laquelle on doit une grande victoire syndicale. Grande victoire, en effet, puisque satisfaction totale a été donnée au personnel. Certes, les résultats matériels se sont fait un peu attendre et nos camarades qui, à juste titre, n'avaient pas l'intention de se contenter de satisfactions purement morales, ont donné à nouveau quelques symptômes d'agitation grâce auxquels les signatures des ministères de tutelle furent enfin apposées au bas de l'arrêté qui paraissait deux jours plus tard au *Journal Officiel*.

C'est dans cette atmosphère que nos camarades femmes ont préparé les journées des 6 et 8 mars. Durant les semaines qui avaient précédé, de multiples assemblées générales dans nos établissements avaient réuni des milliers de femmes. Au cours de ces Assemblées, la démonstration avait été faite de l'étroite incidence du problème des revendications sur le problème de la Paix et toutes nos camarades sont maintenant convaincues que si le gouvernement n'imposait pas au peuple un budget si lourd pour la guerre, il y aurait des crédits nécessaires pour la Santé Publique, et, en conséquence, pour donner au personnel hospitalier le salaire qu'il revendique.

Dans tous les établissements, les cahiers ont circulé et se sont couverts de milliers de signatures pour l'aboutissement des revendications et pour la Paix. Certains sont encore en circulation dans quelques établissements.

Le 8 mars, de nombreuses délégations

d'infirmières en tenue se sont présentées à l'Hôtel de Ville, par vagues successives, durant toute la journée. Elles déposèrent des résolutions résumant le contenu des cahiers et où figuraient, en outre, une protestation contre les lenteurs apportées à tenir les engagements pris à l'issue de la grève et concernant le relèvement de certains indices, les revendications essentielles suivantes :

- retour à la semaine de 40 heures sans diminution de salaire,
- paiement intégral du reclassement,

- titularisation des auxiliaires,

- indemnité compensatrice des

- loyers,

- échelle mobile des salaires et traitements,

- augmentation du minimum vital,

- application au personnel hospitalier de la loi de novembre 1945 sur la médecine du travail,

- augmentation des crédits de la santé publique pour assurer l'aménagement des salles de malades, la construction de maternités, de crèches, de sanas.

Elles démontraient également que ces revendications sont réalisables en diminuant les crédits affectés à la guerre, à l'équipement de la police, à la guerre du Viet-Nam.

Les infirmières sont mobilisées sur ces revendications qui sont les bases du travail de nos sections féminines.

C'est aussi sur ces bases, que se fait la préparation du **Congrès Mondial des Partisans de la Paix**, et nos camarades prendront part, en grand nombre, dans leur uniforme d'infirmière au défilé qui, au lendemain du Congrès, aura lieu à **Buffalo**.

DANS LE VAR, LA LUTTE CONTINUE

Spécification féminine des Tramways à Toulon.

Les travailleuses ont obtenu :
 Serviette et savon à la cantine ;
 suppression du service de nuit aux
 femmes enceintes ; promesse de dis-
 cussion favorable afin que « les con-
 gés ne portent pas préjudice à l'an-
 cienneté ».

Hospitaliers de Cuers.

(dirigés par une femme).
 Elles obtiennent :
 5 francs de rabais sur l'augmenta-
 tion de la nourriture et une impor-
 tante amélioration de la cantine :
 paiement des 4 premiers jours de

maladie par la direction du préven-
 torium « La Pouverine ».

Alors qu'il n'y avait que 43 syndi-
 quées en 48, le syndicat, composé de
 90 % de femmes, compte aujourd'hui
 70 syndiquées, sur un effectif de 90.

A l'Arsenal de Toulon.

Elles mènent l'action contre le li-
 cenciement, avec l'ensemble du syn-
 dicat. On veut, en effet, licencier
 2.000 ouvriers et les femmes sont les
 plus touchées.

A la Reconstruction.

Après avoir obtenu l'aménagement
 de l'infirmerie, les femmes sont en
 train de mettre sur pied une petite
 fête.

A Flayosc (Cuir et Peaux),

Composé de 50 % de femmes, le
 syndicat est dirigé par une femme.
 Les effets du Plan Marshall se font
 cruellement sentir, il y a 40 chô-
 meurs totaux et 95 partiels. Nos ca-
 marades mènent une lutte énergique

pour obtenir l'ouverture du fonds de
 chômage et organiser les chômeurs.
A Lorgues (bouchonnerie).

Là aussi se font sentir les effets
 néfastes du Plan Marshall : sur un
 effectif de 28 ouvrières, 10 ont été
 licenciées, cela parce qu'on importe
 des bouchons d'Amérique. Les cama-
 rades, là aussi, organisent les chô-
 meurs.

A Varages (céramique).

Pour 4 usines différentes, une as-
 semblée générale a permis d'établir
 le cahier de revendications où celles
 des femmes figurent en bonne place.
 C'est la première fois que cela avait
 été fait dans ce petit village.

A Barjols (cuirs et peaux).

Une grande action est actuelle-
 ment menée pour les salaires : nos ca-
 marades ont fait une grève d'une heure
 et présentent, cette semaine, leur
 cahier de revendications, y compris
 les revendications des femmes.

Des succès dans les Alpes-Maritimes

Aux Etablissements Flandre (pro-
 duits chimiques), qui comptent 16
 femmes et 2 hommes, après un dé-
 brayage de 20 minutes, les travailleu-
 ses ont obtenu une augmentation de
 2 fr. 15 de l'heure et la suppression
 de l'abattement de salaire avant 18
 ans.

Chez Cotelle et Foucher, elles ont
 obtenu un poêle pour les femmes
 qui sont à la lessive, une chaudière
 à eau chaude pour les femmes lavant
 les bouteilles et également 1 fr. 50
 d'augmentation de l'heure.

Aux Laboratoires Renchoso, des
 listes de pétition concernant la créa-
 tion d'une pouponnière circulent
 pour appuyer l'action des délégués
 qui vont inscrire cette revendication
 sur leur cahier, avec une augmenta-
 tion de 700 francs par mois pour tout
 le personnel pour compenser l'aug-
 mentation des loyers. Depuis mars
 1949, les travailleurs sortent leur
 journal d'usine.

Aux Etablissements Gerland, les
 travailleuses ont obtenu des blouses,
 des gants et des boîtes en caoutchouc
 et de nombreux avantages matériels,
 en particulier des augmentations de
 salaires.

Chez Uniprix, une lettre de protes-
 tation a été envoyée à la Direction
 Nationale à Paris. C'était le seul ma-
 gasin continuant à faire 36 heures
 au lieu de 40. Tout le personnel syn-
 diqué ou non a signé cette lettre. Ré-
 sultat : les employés font 40 heures
 depuis le 18 mars.

L'égalité de l'Homme et de la Femme

devant l'O. N. U.

L'O.N.U. a constitué une Commission de
 la Condition de la Femme, dont la 3^e
 session vient de se tenir à Beyrouth et où
 Marie Couette représentait la F.S.M.

C'est, en effet, la Fédération Syndicale
 Mondiale qui fit mettre à l'ordre du jour
 de la 6^e session du Conseil Economique
 et Social la question de l'EGALITE DE
 SALAIRE pour un travail égal entre la
 main-d'œuvre féminine et la main-d'œuvre
 masculine.

La proposition de la F.S.M. a fait cons-
 tater que dans de nombreux pays le
 principe même de cette égalité n'a pas
 encore été posé.

Le Conseil Economique et Social décida
 de transmettre le memorandum de la
 F.S.M. à l'Organisation Internationale du
 Travail pour que celle-ci procède rapide-
 ment à l'examen complémentaire de cette
 question.

La Commission de la Femme en fut
 également saisie et elle vient, dans sa 3^e
 session, apporter quelques points complé-
 mentaires pour renforcer la possibilité
 d'application du principe « à travail égal,
 salaire égal », tels que :

— Octroi aux femmes des mêmes pos-
 sibilités qu'aux hommes en ce qui concerne
 la formation de l'orientation profession-
 nelle, l'accès aux emplois et avancements.

— Abolition des restrictions légales et
 coutumières en usage à l'égard du salaire
 des femmes.

La Commission a, de plus, prié le Con-
 seil Economique et Social de recomman-
 der aux Etats membres des Nations Unies,
 de prendre les mesures nécessaires pour
 mettre en application ces principes.

Les déléguées des Gouvernements re-
 présentés à la Commission, sauf celle de
 la Russie Soviétique, ont été forcées de
 reconnaître que l'égalité de l'homme et
 de la femme n'existait pas dans leur pays,
 même lorsque la Constitution leur octroyait
 en principe cette égalité.

Or nous savons que les recommandations
 à la Commission de la femme, aussi bien
 qu'au Conseil Economique et Social ne
 seront suivies dans ce domaine par les
 Etats membres, c'est-à-dire par les Gou-
 vernements des pays adhérents, qu'autant
 que les femmes elles-mêmes forceront leur
 gouvernement à faire appliquer cette
 égalité.

Plus que jamais, toutes les militantes
 doivent être attentives, et en réclamant
 sans cesse cette égalité dans tous les do-
 maines, faire appliquer et respecter l'éga-
 lité de salaire, l'égalité d'emploi, d'orien-
 tation professionnelle et d'avancement.

Les femmes travailleuses du monde entier
 ont les yeux fixés sur nous avec espoir.
 Il dépend de nous de forcer le gouverne-
 ment de notre pays à faire appliquer la
 constitution en exigeant par des lois la
 disparition de toute inégalité politique,
 économique et sociale.

Que faire en cas de chômage total ?

I. — CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DU CHÔMAGE.

- 1° Être salarié français ou étranger (en règle) ;
- 2° Avoir exercé une profession pendant 6 mois au moins ;
- 3° Être privé de cette occupation et délié de tout engagement vis-à-vis de l'employeur ;
- 4° Résider depuis un certain temps dans la commune où il y a un fonds de chômage (3 mois à 1 an) ;
- 5° Avoir des ressources (d'où qu'elles proviennent sauf prestations familiales) inférieures au maximum fixé par des barèmes qui varient actuellement entre 135 et 150 % des allocations de chômage (150 % dans la région parisienne). C'est-à-dire qu'aujourd'hui ces ressources doivent être inférieures à 225 francs par jour, étant donné que l'allocation de chômage est fixée à 150 francs.

S'il s'agit d'un ménage où l'un des deux est en chômage, le maximum des ressources est établi, dans la région parisienne, à : 150 % de $(150+85)=352$ fr.

Dans le cas où il y a des enfants, le barème est majoré de 25 % de l'allocation par enfant, soit par exemple une famille avec 2 enfants, le barème des ressources est de 150 % de $(150+85+75)=465$ fr.

- 6° Être inscrit au service départemental de la main-d'œuvre, c'est-à-dire au Bureau de placement dont l'adresse est fournie par la mairie.

II. — FORMALITÉS À ACCOMPLIR.

- 1° S'assurer qu'il existe dans la commune un fonds de chômage (en effet, on ne peut bénéficier des allocations de chômage que lorsqu'il y a un fonds de chômage dans la localité) et s'il n'en existe pas, avvertir l'inspecteur divisionnaire du travail en signalant le nombre de chômeurs dans la commune.
- 2° Si le fonds de chômage existe, et après s'être inscrit au Bureau de placement, adresser une demande à la Mairie en indiquant :
 - a) Etat-Civil (nom, prénom, date de naissance) ;
 - b) Références professionnelles ;
 - c) Le montant des ressources dont vous disposez ainsi que votre famille ;
- 3° Joindre à la demande les justifications :
 - a) Du fait que vous êtes libre de tout engagement vis-à-vis de votre employeur (certificat de travail, autorisation de licenciement de l'inspecteur du travail) ;
 - b) De votre inscription au bureau de placement ;
 - c) De la durée de l'exercice de votre profession avant la mise au chômage ;

d) La durée de votre résidence dans la commune.

- 4° Indiquer enfin, si vous avez une famille, les noms, prénoms, âges, professions, lien de parenté ou alliance des personnes qui vivent à votre foyer et qui sont à votre charge, en indiquant, s'il y a lieu, celles qui sont au chômage total ou partiel.

III. — MONTANT DE L'ALLOCATION.

- 1° Pendant un délai de 5 jours appelé *délai de carence*, le chômeur ne touche rien ;
- 2° Si le chômeur n'a aucune ressource, il touche une allocation journalière de 150 fr. par jour plus 85 fr. par personne à charge (autres que les enfants ouvrant droit aux allocations familiales) dans la Seine et communes de Seine-et-Oise assimilées.

Dans les communes de plus de 15.000 habitants en S.-et-O. (sauf communes assimilées à Paris) 135 fr. et 75 fr.

Communes de plus de 5.000 hab. : 120 et 65 fr.
Autres communes : 100 et 50 fr.

Les chômeurs qui auront été secourus déjà 12 mois n'ont plus droit qu'à 100, 90, 80 ou 70 fr., selon la catégorie, pour l'allocation principale, 50, 45, 40 ou 35 fr. pour la personne à charge.

- 3° Si le chômeur a des ressources inférieures au maximum indiqué dans le premier paragraphe, il touche seulement la différence entre ses ressources et l'allocation.
- 4° Le bénéfice des prestations familiales est maintenu au cours des périodes de chômage.
- 5° Les allocations doivent être versées en espèces par quinzaine et à terme échu ; le paiement est effectué par le receveur municipal.

IV. — REVENDICATIONS.

Devant l'accroissement continu du chômage en France, le C.C.N. des 24 et 25 février 1949 a posé une série de revendications en cette matière.

Nous noterons parmi les plus importantes :

- Accord à tous les chômeurs sans distinction d'une indemnité de chômage égale à 75 % du salaire *minimum vital sans aucun plafond de ressources* ;
- Attribution de l'indemnité dès le premier jour de chômage et sans limitation de la durée de versement de l'indemnité.

Notons en outre la revendication de la gratuité des cantines scolaires, crèches, colonies de vacances, pour enfants de chômeurs, etc...

Pour obtenir satisfaction, il faut que les travailleurs affirment leur accord avec ces positions et manifestent aux Pouvoirs Publics leur volonté de voir modifier la législation en vigueur.

